

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-08-011

L'an deux mille vingt-trois et le 31 août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 16 août 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Laëtitia TISSEYRE, Emilie BOULET, Angélique FOUSTER

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

Madame Agnès DELCOR a été élue secrétaire de séance.

**Participation Commune de Dorres – Service Minimum d'accueil (SMA)
Grèves 2022/2023**

M. Brice BOUVIER Adjoint aux affaires scolaires présente au Conseil Municipal le bilan du service minimum d'accueil des grèves pour l'année scolaire 2022/2023 et la participation de la Commune de Dorres au déficit de ce service évalué a - 411 €.

VU le bilan de l'année scolaire 2022/2023 ;

Vu la convention d'entente petite enfance en date du 14/06/2022 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de faire participer la Commune de Dorres au déficit du service minimum d'accueil pour l'année scolaire 2022/2023 au prorata du nombre de fréquentation suivant le tableau ci-dessous :

Année scolaire 2022/2023	Nombre de fréquentation grèves MSA	Participation déficit
Communes		
DORRES	29	99 €
ANGOUSTRINE	92	312 €
<i>Total général</i>	<i>121</i>	<i>411 €</i>

DIT que cette recette est inscrite sur le Budget Primitif 2023 et qu'un titre de recette sera émis à l'encontre de la Commune de Dorres.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur le Maire
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20230831-202308011-DE
Date de télétransmission : 05/09/2023
Date de réception préfecture : 05/09/2023